



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 105 de l'ordre du jour provisoire*

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport du Secrétaire général

Additif**

1. Au paragraphe 11 de sa résolution 70/73, intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en consultation avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un rapport sur les efforts faits par les États qui ont ratifié le Traité pour parvenir à l'universalisation de ce dernier et sur la possibilité de fournir aux États qui en font la demande une assistance concernant les formalités de ratification, qu'il lui présentera à sa soixante et onzième session.

2. Le présent rapport fait suite à cette demande. On trouvera en annexe les renseignements fournis sur le sujet par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

* A/71/150.

** Les informations contenues dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal et n'ont pas pu être traitées à temps et être intégrées dans le rapport pour des raisons techniques.



Annexe

Rapport sur les activités entreprises par les États pour parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Juin 2015-mai 2016

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
1. Niveau bilatéral			
1 a) Activités relatives aux États visés à l'annexe 2			
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie n'a pas manqué une occasion de promouvoir le Traité et a souligné l'importance de son entrée en vigueur lors de ses contacts bilatéraux avec des représentants des États visés à l'annexe 2 qui n'avaient pas encore signé ou ratifié le Traité.	
1 b) Activités relatives aux États autres que ceux visés à l'annexe 2			
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie n'a manqué aucune occasion de promouvoir le Traité lors de ses contacts bilatéraux et a encouragé les États qui n'avaient pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire, en particulier dans les régions du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud.	
2. Niveau multilatéral			
2 a) Niveau mondial			
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie a continué à participer aux efforts conjoints visant à promouvoir le Traité dans les réunions multilatérales appropriées, en particulier pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et la neuvième Conférence organisée en application de l'article XIV, qui s'est tenue le 29 septembre 2015 à New York, et a appelé à la ratification du Traité par les États visés à l'annexe 2 ne l'ayant pas encore signé ou ratifié. La Turquie a plaidé en faveur de l'universalisation et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en différentes occasions tant en son nom, qu'avec les autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
		La Turquie a continué à participer volontairement à un projet de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui facilite la participation d'experts originaires de pays en développement aux réunions techniques de la Commission préparatoire.	
2 b) Niveau régional			
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie a saisi toutes les occasions possibles au niveau régional pour promouvoir le Traité et rappeler l'importance de son entrée en vigueur rapide.	